



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 20 novembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Conseil des ministres européens de l'agriculture et de la pêche Bruxelles - lundi 19 novembre 2018

—

Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation a participé le lundi 19 novembre 2018 au Conseil des ministres de l'Union européenne en charge de l'agriculture et de la pêche.

Ce premier conseil aura été l'occasion de rencontrer en réunion bilatérale les Commissaires européens à la santé, M Vytenis Andriukaitis, et à la pêche, M Karmenu Vella. Ces deux rencontres bilatérales auront permis au ministre de rappeler les préoccupations françaises sur certains sujets d'importance comme la poursuite de l'expérimentation française sur l'étiquetage de l'origine de la viande ou du lait dans les plats préparés ou les produits laitiers, mais aussi les questions qui se posent toujours en matière de mise en œuvre de l'obligation de débarquement des produits de la pêche.


Le Conseil aura permis d'avoir un échange sur les rapports de progrès de la présidence autrichienne sur deux projets de textes constituant le paquet législatif sur la prochaine politique agricole commune (PAC) et de rappeler les attentes fortes françaises en matière de simplification effective de la future PAC, et de l'importance de disposer d'outils de gestion des marchés efficaces en cas de crise. Le ministre a rappelé la volonté de la France d'avoir dans la PAC des outils rénovés pour accompagner la transformation des modèles agricoles et les rendre plus performants en matière économique, sociale, environnementale et sanitaire, en mettant l'agro-écologie au cœur de nos modèles agricoles.

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture

S'agissant de la pêche, le Ministre salue l'accord trouvé sur les totaux admissibles de captures (TAC) des espèces d'eau profonde pour 2019 et 2020. Ce compromis équilibré tient compte des enjeux de durabilité propres à ces espèces, tout en préservant les intérêts de la flotte française, en particulier face au défi de l'obligation de débarquement généralisée en 2019.

En ce qui concerne les stocks principalement pêchés par les navires français, la diminution du TAC de dorade rose a été limitée que de 10 % pour chacune des deux prochaines années et sera complétée par des mesures nationales en vue de protéger les juvéniles. Les TAC de sabre noir et de grenadier de roche diminueront quant à eux respectivement de 5 % et 18 % en 2019 puis seront stables en 2020.

Le ministre a déclaré : « ce premier conseil aura été pour moi l'occasion de porter haut et fort l'ambition de la France pour l'agriculture et la pêche européennes qui doivent permettre à la fois de dresser des perspectives pour les agriculteurs et les pêcheurs mais aussi répondre aux attentes fortes des citoyens européens en matière de qualité de de sécurité de leur alimentation et de préservation des ressources naturelles. »